

Message du Conseil communal au Conseil général n° 154 du 21.09.2020

OBJET : Prendre connaissance et statuer sur le versement de prestations communales sous forme de bons d'achat dans l'ensemble de la commune mixte de Haute-Sorne.

1. Préambule / Objet

Avec la pandémie liée au COVID-19 et les mesures sanitaires qui l'ont accompagnées, le commerce local a été très affecté durant une longue période. Souvent, le consommateur n'avait d'autre choix que de se tourner vers le commerce en ligne.

La fermeture de nos commerces locaux pour une durée de plusieurs semaines a engendré des difficultés économiques importantes pour la majorité d'entre eux.

2. Introduction

Fort de ce constat et afin d'apporter un soutien aux commerçants et artisans de notre commune, le Conseil communal vous propose de transformer une partie des montants versés en cash par des bons d'achat.

3. Considérations générales

Les formalités de la gestion de ces bons d'achat sont actuellement en discussion avec l'ACAB (Association des Commerçants et Artisans de Bassecourt) ainsi qu'un prestataire externe. Bien entendu, si cette option est retenue, la distribution des bons d'achat serait étendue à l'ensemble des commerçants et artisans de la Commune mixte de Haute-Sorne, pour autant que ces derniers y soient intéressés. Une consultation est d'ailleurs en cours à ce sujet. Si cette proposition de soutien au commerce local est validée par le Conseil général, elle pourrait être mise en pratique cette année encore.

Aussi, afin de concrétiser ce soutien important au commerce local, le Conseil communal vous propose d'adhérer à cette manière de procéder et de transformer en bons d'achat les montants suivants :

**Inventaire des prestations communales versées en cash
(réf. Budget 2021)**

Libellés - bénéficiaires	Montant
Crédit libre CC (jubilés et autres)	19 500.00
Montants versés lors de la réussite d'une formation <i>(selon règlement communal)</i>	27 000.00
Prix des mérites sportifs + divers jeunesse	16 500.00
Allocations naissances	20 000.00
Divers	1 000.00
Jetons de présences CG + CC + commissions	40 500.00
TOTAL	124 500.00

4. Procédure

La commune mettra le système en place et la gestion de ce dernier pourra, par la suite, transmise à l'association des commerçants de Haute-Sorne.

5. Délai de réalisation

Premier semestre 2021.

6. Préavis des autorités

Le Conseil communal préavise favorablement cet objet et invite le Conseil général à adopter ce crédit tel qu'il lui est soumis.

Haute-Sorne, le 2 septembre 2020

Au nom du Conseil communal

Le Président

Le Chancelier

Jean-Bernard Vallat

Raphaël Mérillat